

QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Création de postes

1) Théâtre Municipal :

- 1) Création d'un poste de salarié assimilé à la catégorie d'indemnité B1 de l'employé communal.

Rapport du 15 avril 2022 de Madame le chef de service du service structures et organisation.

Suppression par voie de conséquence d'un poste de salarié dans la carrière chef d'équipe avec CATP auprès du service de l'enseignement (carrière V3 prévue par la convention collective des ouvriers des communes du Sud).

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Etude des fiches techniques et des implantations techniques, en concertation avec les responsables techniques des spectacles
- Elaboration du plan de montage, prévision des moyens techniques et humains
- Supervision et participation au montage et démontage
- Assurer de bonnes conditions d'accueil et de travail aux équipes artistiques et techniques
- Encadrer l'équipe technique et participer à l'élaboration du planning des équipes techniques
- Gestion du parc matériel en fonction des disponibilités et des contraintes de chaque projet
- Assurer et organiser le suivi du stockage, prévoir l'entretien et la maintenance du matériel de scène et des espaces de manifestations
- Assurer le lien avec les entreprises et prestataires extérieurs (fournisseurs, entreprises de maintenance et dépannage)
- Veiller à rester en phase avec l'évolution technologique de l'équipement et du matériel de scène
- S'assurer de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics
- Vérifier les conditions d'accueil, de confort et d'accessibilité du public
- Etablir les plans de travaux pour les membres de l'équipe technique

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Diplôme de fin d'études secondaires requis et une spécialisation en technique de scène ou en technique des lumières sera considérée comme un atout
- Expérience confirmée dans un poste similaire
- Connaissance approfondie des différents corps de métiers techniques du spectacle vivant
- Maîtrise des outils informatiques
- Maîtrise des logiciels Autocad, MS Office, Vector Works
- Maîtrise des réglementations hygiène et sécurité
- Maîtrise des langues allemande ou/et française et anglaise
- Permis B obligatoire
- Excellent sens de l'organisation, de la planification et de l'anticipation
- Rigueur et précision
- Aisance dans les contacts humains et goût pour le travail en équipe
- Aptitude à l'encadrement
- Résistance à des surcharges de travail ponctuelles
- Capacité à travailler de façon indépendante
- Sens de l'initiative et des responsabilités

- Capacité à assumer des horaires irréguliers

Proposition de classement :

Etant donné que nous souhaitons que le nouveau titulaire dispose d'une expérience professionnelle confirmée dans le milieu du spectacle vivant, nous préconisons l'embauche d'un agent sous le statut du salarié.

Par assimilation à la catégorie d'indemnité B1 de l'employé communal, correspondant au niveau d'études demandé, nous proposons de classer le nouveau titulaire directement au grade 9 à l'échelon 6 ayant l'indice 278 points indiciaires du barème annexé au règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux.

Sans préjudice des conditions de formation, d'ancienneté et d'examen prévus par l'article 45 du règlement déterminant le régime et les indemnités des employés communaux, le rang d'ancienneté pour le nouveau titulaire sera fixé par rapport à une date prédéfinie dans le contrat de travail dont la définition sera la date d'entrée en service déduction faite de sept années pleines.

L'avancement au grade 10 interviendra quatre années après la date d'entrée en service sans condition de formation continue. L'avancement au grade 11 interviendra douze années après la date d'entrée en service et sous condition d'avoir suivi au moins 12 jours de formation continue. L'avancement au grade 12 interviendra dix-huit années après la date d'entrée en service et sous condition d'avoir suivi au moins 30 jours de formation continue.

En matière d'avancement en échelon les dispositions applicables aux employés communaux sont à appliquer.

Le nouveau titulaire bénéficiera des dispositions réglementaires concernant l'allocation de famille, allocation de fin d'année et l'allocation de repas en vigueur pour les fonctionnaires et employés communaux.

Finalement, les éléments composant l'indemnité revenant au nouveau titulaire seront calculées avec la valeur réduite du point indiciaire.

- 2) Création d'un poste de salarié assimilé à la catégorie d'indemnité B1 de l'employé communal.

Rapport du 8 juin 2022 de Madame le chef de service du service structures et organisation.

Suppression par voie de conséquence d'un poste de salarié artisan dans la carrière artisan avec CATP auprès du service de l'enseignement (carrière H3 prévue par la convention collective des ouvriers des communes du Sud).

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Analyse les fiches techniques et les plans son/vidéo des manifestations programmées.
- Assure la régie et la mise en œuvre du matériel son et vidéo des spectacles (accueil, création, tournées).
- Participe à la création et la réalisation de montages sonores et vidéo.
- Utilise et programme les consoles audio numériques et analogiques.
- Planifie et réalise la maintenance et l'entretien des équipements.
Procède au montage et démontage des appareils électroacoustiques et audio/visuels et participe aux opérations de chargement et déchargement des équipements.
Réalise le réglage des signaux audio/vidéo en fonction des demandes artistiques.
- Assure la relation avec les équipes techniques accueillies.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Formation continue technique en régie son et vidéo exigée.
- Maîtrise approfondie de la sonorisation de spectacle vivant et de concert (façade et retour).
- Bonne connaissance du fonctionnement d'un lieu de spectacle.
- Expérience d'au moins 3 ans dans un poste analogue exigée.
- Connaissance approfondie des consoles audio numériques et analogiques ainsi que des logiciels de traitement audio (Ableton, ProTools..)
- Connaissances des principes fondamentaux en matière de son.
- Connaissance des équipements de prise et de diffusion son.

- Connaissance des principes de fonctionnement des chaînes plateau, vidéo et lumière.
- Bonnes connaissances en électricité.
- Bonne connaissance des outils informatiques.
- Sens de l'organisation et goût du travail en équipe
- Etroite collaboration avec l'équipe technique et les intermittents. Il peut en outre être amené à collaborer avec les autres secteurs d'activité de la structure.
- Être disposé à travailler suivant des horaires de travail flexibles (soirées, samedis, dimanches et jours fériés)
- Maîtrise des langues allemande ou/et française et anglaise
- Permis B obligatoire

2) Service du Personnel :

Création d'un poste dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif auprès du service du personnel.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 8 juin 2022.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Gestion opérationnelle, organisationnelle et administrative du personnel en application des obligations légales et réglementaires :
 - Application du statut général des fonctionnaires communaux
 - Application des règlements relatifs à la réforme en matière de traitement et d'indemnité dans la fonction communale
 - Application des conventions collectives des salariés des communes du Sud et de la convention collective SAS
- Travaux de rédaction et de secrétariat : préparation d'avis, de rapports de réunion et de publications ;
- Etablissement de contrats de travail ;
- Etablissement moyennant le logiciel APSAL des décomptes mensuels de traitement, d'indemnité et de salaire ;
- Assistance à la préparation de l'ordre du jour du collège échevinal et du conseil communal et à la rédaction de délibérations
- Assistance au niveau de tous les projets liés à la réforme administrative, l'amélioration continue et la simplification administrative dans lesquels le service du Personnel est impliqué et mise en place de procédures de travail
- Analyse et suivi des changements intervenant au niveau du statut du fonctionnaire, des règlements grand-ducaux ou des diverses conventions collectives en vigueur auprès de l'administration communale d'Esch-sur-Alzette

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Être détenteur d'un diplôme de niveau bachelors dans le domaine du management ou des ressources humaines
- Bonnes capacités rédactionnelles exigées
- Maîtriser les langues luxembourgeoise, française et allemande
- Discrétion et sens de la confidentialité
- Être flexible et fiable, ainsi que résistant au stress
- Faire preuve de réactivité et d'initiative

B) Décisions de classement

1) A appliquer au chargé de cours engagé auprès du Conservatoire de musique

Décision de classement à appliquer à l'égard de Madame Maria Betania Antico (chargée de cours auprès du Conservatoire, engagée par le collège échevinal du 1^{er} octobre 2021).

Courrier du 20 mai 2022 de la commission consultative à l'Enseignement musical, ayant pour mission de conseiller le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle, aux termes duquel les études de Madame Antico sont reconnues en vue d'un classement au grade C1/E1.

2) A appliquer au chargé de cours engagé auprès du Conservatoire de musique

Décision de classement à appliquer à l'égard de Monsieur Stefano Spinelli (chargé de cours auprès du Conservatoire, engagé par le collège échevinal du 1^{er} octobre 2021).

Courrier du 20 mai 2022 de la commission consultative à l'Enseignement musical, ayant pour mission de conseiller le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle, aux termes duquel les études de Monsieur Spinelli sont reconnues en vue d'un classement au grade B1/E2.

3) A appliquer au chargé de cours engagé auprès du Conservatoire de musique

Décision de classement à appliquer à l'égard de Monsieur Attila Keresztesi (chargé de cours auprès du Conservatoire, engagé par le collège échevinal du 1^{er} octobre 2021).

Courrier du 20 mai 2022 de la commission consultative à l'Enseignement musical, ayant pour mission de conseiller le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle, aux termes duquel les études de Monsieur Keresztesi sont reconnues en vue d'un classement au grade A1/E3ter.

C) Prolongations de stages

1) Prolongation de la durée du stage de douze mois de **Monsieur Stefano BENSI**, né le 11 août 1988, nommé provisoirement avec effet au 1^{er} août 2020 aux fonctions d'expéditionnaire (groupe de traitement C1, sous-groupe administratif).

Motif: L'examen d'admission définitive n'a pas été organisé dans les délais nécessaires par le Ministère de l'Intérieur, de sorte qu'une prolongation de stage s'impose.

Demande de prolongation de stage de l'intéressé du 31 mai 2022.

2) Prolongation de la durée du stage d'un an de Monsieur Damien BARTOLI, né le 23 septembre 1991, nommé provisoirement avec effet au 1^{er} octobre 2020 aux fonctions d'agent municipal.

Motif: L'examen d'admission définitive n'a pas été organisé dans les délais nécessaires par le Ministère de l'Intérieur, de sorte qu'une prolongation de stage s'impose.

Demande de prolongation de stage de l'intéressé du 1^{er} juin 2022.

3) Prolongation de la durée du stage d'un an de Monsieur Edvaldo RIBEIRO SILVA, né le 31 mai 2022, nommé provisoirement avec effet au 1^{er} juillet 2021 aux fonctions d'agent municipal et ayant demandé une réduction de stage d'une année.

Motif: L'examen d'admission définitive n'a pas été organisé dans les délais nécessaires par le Ministère de l'Intérieur, de sorte qu'une prolongation de stage s'impose.

Demande de prolongation de stage de l'intéressé du 8 juin 2022.

D) Prolongations de stages

1) Réduction de la durée du stage de 12 mois de Monsieur Nelson Godinho Fragoso, né le 12 novembre 1981, engagé dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} mars 2022.

Auparavant l'intéressé a été occupé comme Coordinateur de programmes et marketing auprès de Jonk Entrepreneuren pendant la période allant du 01.04.2015 jusqu'au 31.12.2020 à temps plein (soit 69 mois x ¼), puis comme senior coordinator auprès de Jonk Entrepreneuren pendant la période allant du 01.01.2021 jusqu'au 28.02.2022 à temps plein (soit 14 mois x ¼). L'intéressé peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'il est appelé à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 5 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la

bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

2) Réduction de la durée du stage de 8 mois de Monsieur Ben Wilmes, né le 18 août 1995, engagé dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique, avec effet au 1^{er} juin 2022.

Auparavant l'intéressé a été occupé comme salarié artisan dans le domaine de l'audio-visuel auprès de l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette pendant la période allant du 01.09.2019 jusqu'au 31.05.2022 à temps plein (soit 33 mois x ¼). L'intéressé peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'il est appelé à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 5 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

3) Réduction de la durée du stage de 12 mois de Madame Jessica Nilles, née le 12 novembre 1981, engagée dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, avec effet au 18 mai 2022. Auparavant l'intéressée a été occupée comme salariée dans le groupe d'indemnité B1 auprès de l'administration communale d'Esch-sur-Alzette pendant la période allant du 18.05.2020 jusqu'au 17.05.2022 à temps plein (soit 24 mois x ¼) et comme secrétaire/réceptionniste auprès Waldschoul Luxembourg pendant la période allant du 23.11.2015 jusqu'au 31.05.2019 à temps plein (soit 42 mois x ¼). L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 5 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

4) Réduction de la durée du stage de 12 mois de Madame Joy Cambiotti, née le 9 octobre 1990, engagée dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} janvier 2022. Auparavant l'intéressée a été occupée comme conseillère téléphonique auprès de Ketterthill pendant la période allant du 01.02.2018 jusqu'au 31.12.2021 à temps plein (soit 47 mois x ¼) et comme employée auprès de Charlotte Koch, médecin spécialiste en cardiologie pendant la période allant du 01.01.2017 jusqu'au 15.06.2017 à temps plein (soit 5 mois x ¼) et du 16.06.2017 au 31.01.2018 à 30 heures par semaine (soit 5,25 x ¼). L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 5 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

5) Réduction de la durée du stage de 12 mois de Madame Cassandra Stamerra, née le 9 juillet 1995, nommée provisoirement dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} juin 2022 (date d'entrée le 16 mai 2022).

Auparavant l'intéressée a été occupée comme agent administratif auprès de SNCA pendant la période allant du 01.01.2017 jusqu'au 31.12.2017 à temps plein (soit 12 mois x ¼), comme secrétaire auprès de Thewes et Reuter pendant la période allant du 05.03.2018 jusqu'au 31.12.2019 (soit 21 mois x ¼) et comme assistant administratif auprès de Business Support GIE pendant la période allant du 01.01.2020 jusqu'au 14.05.2022 à temps plein (soit 28 mois x ¼). L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 5 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

E) Primes d'astreinte

Primes d'astreinte variable.

Fixation de la prime d'astreinte variable pour l'exercice 2021. (voir relevé en annexe).

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2022.
Service du personnel.